



Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L330-1 à R330-4 ;

**Le président de l'Université Montpellier-III**

**ARRETE**

**Article Unique:**

M. Nicolas HVOINSKY, responsable du pôle des affaires statutaires et institutionnelles de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, est désigné en tant que personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Université Montpellier-III. Il est chargé d'accomplir les missions prévues au 1° et au 2° de l'article R330-4 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait le 23 octobre 2017, à Montpellier.

Le président,

Patrick GILLI

*Coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques de l'Université Montpellier-III:*

*M. Nicolas HVOINSKY*

*Université Paul-Valéry Montpellier 3*

*DAJI*

*Bâtiment L Les Guilhems*

*Route de Mende – 34199 Montpellier Cedex 5*

*+ 33 (0)4 67 14 54 36*

*daji@univ-montp3.fr*

Université Paul Valéry Montpellier 3 – Présidence  
Route de Mende – 34199 Montpellier Cedex 5  
Bâtiment L Les Guilhems  
+ 33 (0)4 67 14 54 47  
presidence@univ-montp3.fr